

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 15 Juin 2016

L'an deux mil seize, le quinze JUIIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 10 Juin 2016

PRESENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PROUX Manuel, PUAUD Hélène, RENOUE Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSEES :

Secrétaire de séance : TETRAULT Maryse

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Au cours de sa séance du 15 Juin 2016, le Conseil Municipal :

- a désigné comme Secrétaire de séance Madame Maryse TETRAULT,
- a approuvé le compte-rendu du 21 Avril 2016.

- 1. Intervention du CAUE pour une présentation de l'étude d'opportunité sur la traversée de Féole**
Le Conseil Municipal a entendu Monsieur Benoît MARIE, du CAUE de la Vendée auquel la Commune adhère (Conseil En Architecture, Urbanisme et Environnement), faire une présentation de l'étude d'opportunité portant sur l'aménagement de la traversée du bourg de Féole.
De cette présentation, il ressort la nécessité d'établir en premier lieu une étude de faisabilité (comprenant 4 volets : technique, économique, administrative et réglementaire) en associant l'ensemble des partenaires et la population.
- 2. Schéma départemental de coopération intercommunale :**
 - **Avis du Conseil Municipal sur le projet du périmètre par fusion des Communautés de Communes du Pays né de la mer, du Pays de Sainte Herminie, des Isles du Marais poitevin et du Pays Mareuillais suite à l'Arrêté Préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-101 du 5/04/2016**

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, désapprouve la rapidité avec laquelle des choix ont dû être faits sans véritable concertation et affirme sa crainte de ne plus se retrouver dans cette nouvelle organisation territoriale imposée,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 voix contre, et 3 abstentions :

- **Approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Pays Mareuillais, des Isles du Marais Poitevin, du Pays de Sainte Hermine et du Pays né de la mer tel qu'arrêté par le Préfet de la Vendée le 5 Avril 2016,**
- **Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

3. Demande de la Mairie de Saint Juire Champgillon sur la prise en charge d'un poste à l'école maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose à la Mairie de Saint Juire Champgillon de profiter de l'opportunité de prolonger le contrat d'avenir par un CAE d'un an, portant sur la même durée de travail hebdomadaire ; le taux de prise en charge de l'Etat étant fixé à 60 % sur 20 heures.

4. Mise en place du PEDT pour la nouvelle rentrée scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant-projet du PEDT qui serait mis en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Les horaires pourraient être les suivants à partir de la prochaine rentrée scolaire :

➤ Horaires scolaires :

↓ Lundi, mardi et vendredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 15h15

↓ Jeudi : 8h45 à 12h et 13h30 à 16h15

↓ Mercredi : 8h45 à 11h45

➤ Horaires des TAP :

↓ Lundi, mardi et vendredi : 15h15 à 16h15

La proposition qui est faite est de passer de $\frac{3}{4}$ d'heures à 1 heure de TAP sur 3 demi-journées au lieu de 4 (les lundi, mardi et vendredi), permettant ainsi des interventions de meilleure qualité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PEDT ouvre droit au versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires. L'aide s'élève à 50 € par élève et par an.

Le Conseil Municipal est informé :

- que l'avant-projet de PEDT doit passer en Commission de validation avant signature,
- qu'une demande de dérogation sur la modification des horaires scolaires est actuellement en cours.

5. Modification du Règlement intérieur des TAP

Le Conseil Municipal est informé que le règlement intérieur des TAP devra être modifié pour la prochaine rentrée scolaire en fonction de la mise en place des nouveaux horaires scolaires dans le cadre du PEDT.

6. Ecole Publique des deux Lays : demande de subvention pour l'acquisition de livres dans le cadre du dispositif « Les incorruptibles »

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention d'un montant de 184.75 € à l'Ecole publique des deux Lays dans le cadre du dispositif « Les Incorruptibles » pour l'année scolaire 2016/2017,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 par décision modificative n° 1.

7. Participation au Centre Médico Scolaire de Chantonay pour l'année scolaire 2013-2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le principe du versement d'une participation au Centre Médico Scolaire de Chantonay qui s'élève à 0.50 € par enfant rattaché, afin de compenser symboliquement les frais supportés par la ville de Chantonay pour les enfants des écoles de la Réorthe.

8. Jury d'assise 2017 : tirage au sort d'un juré

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une personne pour la présenter sur la liste éventuelle des jurés.

Le tirage au sort désigne la ligne n° 4 de la page 16 de la liste électorale.

Madame Vanessa BROSSET, née BOURDET est proposée comme membre possible sur la liste des jurés.

9. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de l'Angle Guignard :

➤ Proposition d'un contrat territorial sur le bassin versant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place, avec le soutien du SIAEP de l'Angle Guignard et Vendée Eau, des actions suivantes :

Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

- Création et restauration de zones tampons (du type mare).
- Reboisement à enjeux eau (plantations de haies et bosquets).
- Gestion des eaux pluviales et l'assainissement (travail sur la problématique de l'AMPA).

Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits

L'accompagnement du zéro phyto règlementaire et la réduction des produits dangereux dans les collectivités :

- Mise en place d'essais visant à réduire l'usage des désherbants (végétalisation des cimetières..).
- Participation d'élus ou agent communaux à des formations (gestion de la flore spontanée...).
- Achat de matériel de désherbage alternatif (matériel électrique...).

Sensibilisation du grand public par les collectivités

- Organisation d'actions de sensibilisation, conseils et préconisations auprès du grand public (animations du type « troc aux plantes », « ateliers fleurissement pieds de mur... »...)
- Mise en place d'une communication sur les pratiques communales (articles, panneaux in situ...).

10. Location de la tente de réception : fixation du montant de la caution

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant de la caution qui sera demandé à chaque location du tivoli à 500 €, tel qu'il est mentionné dans le règlement en vigueur.

11. Proposition d'acquisition d'un logement dans le bourg de la Réorthe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas se porter acquéreur de la maison située 3 Place Paul Guinet, suite à la proposition faite par Monsieur Dominique FLORENTY.

12. Mise en place d'un Règlement pour le plateau multisports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place d'un règlement pour l'utilisation du terrain multisports,
- Approuve le projet de règlement tel qu'il est annexé à la délibération.

13. Présentation et vote d'une Décision Modificative n° 1 au budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le virement de crédits n° 1 au Budget Principal tel qu'exposé ci-dessous :
 - article 6574 – Subventions aux associations + 185.00
 - article 022 – Dépenses imprévues - 185.00

14. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant :

- Les différents devis engagés,
- Les contrats d'assurances,
- Les régis comptables.

15. Avis sur le nom de la future Communauté de Communes

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le nom de la future Communauté de Communes à partir d'une liste proposée par le groupe de travail.

Aucun nom n'a fait l'unanimité et n'a été retenu parmi ceux figurant dans la liste.

Fait à la Réorthe, le 22 Juin 2016

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

